



## LE MINISTRE

### **Déclaration du Gouvernement suite à la Détection d'un cas de Fièvre EBOLA à Abidjan**

Les autorités sanitaires du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle ont été informées ce jour 14 août 2021, par l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, d'un cas POSITIF de Maladie à Virus EBOLA après l'examen d'un échantillon prélevé le 13 août 2021 aux urgences médicales du CHU de Cocody, sur une jeune fille âgée de 18 ans de nationalité Guinéenne.

Cette jeune fille a quitté Labé en Guinée à destination d'Abidjan par voie routière. Elle est arrivée en Côte d'Ivoire le 11 Août et a été diagnostiquée et prise en charge immédiatement par nos services sanitaires, le 12 Août 2021 à 20 heures.

Il s'agit d'un cas isolé et importé.

La patiente est actuellement en isolement et prise en charge au centre de traitement des Maladies Hautement Épidémiques du CHU de Treichville.

La Côte d'Ivoire dispose des vaccins contre Ebola. Le Gouvernement procèdera à la vaccination des groupes cibles (personnel de santé de première ligne, contacts immédiats de la patiente, les forces de sécurité aux points d'entrée...).

A la réception des résultats des analyses ce jour à 07heures, une réunion d'urgence du comité de veille sanitaire s'est tenue ce jour, à 10 heures, sous la présidence de M. le Ministre en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Ce même jour, à 18 heures, vient de se tenir, sous la Présidence de Monsieur le Premier Ministre, une réunion interministérielle d'urgence à la Primature.

Au terme de cette séance de travail, les mesures suivantes ont été arrêtées :

- Réactivation de la surveillance communautaire de la riposte à Ebola ;
- Organisation du suivi de tous les contacts identifiés ;
- Sensibilisation, prévention, diagnostic et prise en charge des cas confirmés ;
- Vaccination immédiate des groupes cibles ;
- Respect des directives pour le diagnostic et la prise en charge des fièvres hémorragiques ;
- Poursuite du strict respect des mesures barrières édictées contre le COVID-19 qui restent valables pour la Maladie à virus Ebola ;
- Collaboration transfrontalière intense avec la Guinée ;
- Mise en œuvre des procédures standards du Règlement Sanitaire International (RSI).

Le Gouvernement remercie les partenaires techniques et financiers qui se sont rapidement manifestés pour exprimer leur soutien dans la riposte sanitaire.

Il rassure la population et les invite à la sérénité. Toutes les dispositions sont prises pour faire face à la situation. Le dispositif sanitaire pour le contrôle de la maladie existe et a été éprouvé avec succès par le passé. Le Gouvernement invite les populations au respect des mesures d'hygiène et de prévention.

Fait à Abidjan le 14 Août 2021

Pour le Gouvernement, le Ministre de la Santé, de  
l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie  
Universelle  
**Pierre DIMBA**